

OFFRE D'EMPLOI



Professeur(e) de flûte traversière (H/F)

Filière culturelle • Catégorie B • EXTERNE

Temps non complet (10h hebdomadaires) • Ouvert aux titulaires et contractuels

Poste à pourvoir à compter du 15 mars jusqu'au 4 juillet 2026

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) de flûte traversière assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- **Enseigner la pratique de la flûte traversière :**
 - Concevoir et mener les cours de flûte traversière auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
 - Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
 - Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
 - Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés
- **Contribuer à une dynamique culturelle transversale :**
 - Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
 - Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
 - Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques
- **Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :**
 - Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves



CHAMPS DE COMPÉTENCES

- *Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement de la flûte traversière et des langages artistiques*
- *Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux esthétiques jazz et musiques actuelles)*
- *Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle*
- *Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves*
- *Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques*



SAVOIR-ÊTRE

Sens du service public • Ouverture d'esprit et convictions culturelles • Qualités relationnelles • Autonomie et esprit d'initiative • Dynamisme • Créativité



CONDITIONS D'EXERCICE

- *Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)*
- *Expériences souhaitées sur des postes similaires*
- *Jours des enseignements fixés le mercredi et le jeudi, horaires à convenir en accord avec la Direction et les familles*
- *Disponibilité impérative le jeudi de 18h30 à 20h (présence à la classe d'orchestre)*
- *Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires*
- *Cycle de travail hebdomadaire : 10 heures (à convenir en accord avec la Direction et les familles)*

*Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer **avant le 28 février 2026 inclus** à l'attention du service des ressources humaines.*

drh@ville-armentieres.fr